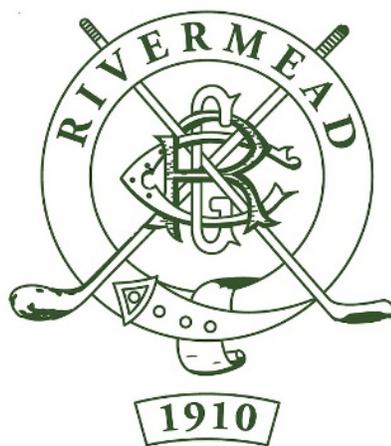




ADHÉSIONS 2021



CLUB DE GOLF RIVERMEAD

Catégorie d'adhésion	Cotisations annuelles	Minimums pour la restauration	Initiation sur 3 ans 50%, 1 ^{ère} année 25%, 2 ^e année 25%, 2 ^e année
Membre régulier (âgé de 40 ans et plus)	4 887 \$	900 \$	10 000 \$
Conjoint(e) régulier	3 260 \$	400 \$	5 000 \$
Conjoint(e) 10 rondes	1 050 \$	200 \$	5 000 \$
Conjoint(e) 20 rondes	2 100 \$	200 \$	5 000 \$
Intermédiaire A1 – 19 à 22	1 735 \$	200 \$	6 000 \$
Intermédiaire A2 – 23 à 25	2 152 \$	200 \$	6 000 \$
Intermédiaire B1 – 26 à 27	2 363 \$	400 \$	6 000 \$
Intermédiaire B2 – 28 à 29	2 575 \$	400 \$	6 000 \$
Intermédiaire C1 – 30 à 32	2 987 \$	800 \$	6 000 \$
Intermédiaire C2 – 33 à 35	3 414 \$	800 \$	6 000 \$
Intermédiaire C3 – 36 à 39	4 043 \$	900 \$	6 000 \$
Initiation au golf 1	1 947 \$	200 \$	S.O.
Initiation au golf 2	2 364 \$	200 \$	S.O.
Préjunior (âgé de 7 à 9 ans)	422 \$	0 \$	S.O.
Junior (âgé de 10 à 14 ans)	685 \$	0 \$	S.O.
Junior (âgé de 15 à 18 ans)	896 \$	0 \$	S.O.
Social	305 \$	0 \$	S.O.

Catégorie d'adhésion	Cotisations annuelles	Minimums pour la restauration	Initiation sur 5 ans 1 versement/an
Affaire 40 (2 pers max)	4 500 \$	700 \$ pour le premier employé désigné et 300 \$ pour chaque autre employé désigné	10 000 \$
Affaire 60 (4 pers max)	6 000 \$	900 \$ pour le premier employé désigné et 400 \$ pour chaque autre employé désigné	10 000 \$
Affaire 80 (4 pers max)	7 287 \$	900 \$ pour le premier employé désigné et 400 \$ pour chaque autre employé désigné	10 000 \$
Affaire 100 (4 pers max)	8 568 \$	900 \$ pour le premier employé désigné et 400 \$ pour chaque autre employé désigné	10 000 \$

Conditions

- Les taxes s'appliquent aux catégories, privilèges, tarifs et frais, sous réserve de modification;
- Dès le 31 octobre, le club facturera le solde du minimum à tout membre qui ne l'a pas déboursé au 31 octobre;
- Pour les catégories où une limite d'âge s'applique, on compte l'âge du membre au 1^{er} janvier de chaque année;
- Rabais familial pour intermédiaire : A (19-25) – 15 % ; B (26-29) – 10 % ; C (30-39) – 5 %.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le coordonnateur des adhésions au info@rivermeadgolf.com.



Catégories	Privilèges de golf/restrictions	Mode de paiement sur 7 mois	Privilèges au pavillon	Accès aux aménagements de pratique	Réservation d' heures de départ en ligne et par téléphone intelligent	Chariots de golf disponibles sans frais	Entreposage et nettoyage des bâtons	Casier, nettoyage de chaussures, service de serviettes et d' articles de toilette	Privilèges de réciprocité aux clubs de golf et sociaux	Carte de niveau or de Golf Canada (sous réserve de modification)	Entreposage 3 roues	Entreposage Electronic Caddy	Actionnaire du Rivermead
Membres réguliers, Conjoints réguliers, Sénior régulier, Sénior conjoint régulier	Sans restrictions	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	155 \$	260 \$	Oui
Conjoints 10 et 20	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	38 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres associés	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	38 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres intermédiaires B1, B2, C1 et C2	Sans restrictions	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	155 \$	260 \$	Non
Membres intermédiaires A1 et A2	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	155 \$	260 \$	Non
Initiation au golf - Année 1 & 2	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	38 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres juniors	Voir ci-dessous	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	75 \$	Non	Oui	38 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres sociaux	Voir ci-dessous	Non	Oui	Voir ci-dessous	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	S.O.	S.O.	Non
Membres non-résidents	Voir ci-dessous	Non	Oui	Voir ci-dessous	Non	Oui	Non	Non	Non	38 \$	155 \$	260 \$	Non
Membres affaires	Voir ci-dessous	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Voir ci-dessous	155 \$	260 \$	Non



MEMBRES CONJOINTS(ES) 10 ET 20

- Réserver aux conjoints(es) dont le membre principal est un membre pleins jeux;
- Nombre limité de rondes par année;
- 9 trous : Lundi, mardi et jeudi entre 10 h et 12 h. Fins de semaine après 15 h.
- Tous les jours après 17 h, les parties seront traitées comme un 9 trous;
- Golf permis tous les jours et à toute heure;
- Lorsque le nombre de rondes permis est atteint, le/la membre peut transférer à une catégorie plus élevée en couvrir les frais qui s'y appliquent;
- Pas le droit de jouer comme invité après avoir atteint le nombre de rondes allouées;
- Droit d'acheter un forfait de 5 parties au montant de 600 \$ après le 15 septembre;
- Chaque ronde n'a pas de valeur en soi (crédit/comptant) et les rondes non utilisées ne peuvent pas être reportées à la saison suivante ou transférées à quelqu'un d'autre.

INTERMÉDIAIRE A1 & A2

- Fins de semaine : peut jouer après 11 h

MEMBRES AFFAIRES

- Privilèges de jeu pour jusqu'à quatre personnes de l'entreprise, désignées annuellement par l'entreprise. L'entreprise doit démontrer que les quatre sont à son emploi. Vos employés désignés et leurs invités ont le droit de jouer le nombre de rondes indiqué dans le forfait. (Nota : Pour changer le nom d'un membre désigné au cours de l'année civile, il faut payer des frais de 250 \$.)
- Nombre de rondes de golf limité selon la catégorie (40 (2pers. Max.), 60, 80 ou 100 rondes). Chaque ronde n'a pas de valeur en soi (crédit/comptant) et les rondes non utilisées ne peuvent pas être reportées à la saison suivante ou transférée à quelqu'un d'autre.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Les jours de semaine : aucune restriction;
- Les week-ends et les jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.
- Carte du niveau or de Golf Canada pour le premier employé désigné; les frais pour une carte du niveau or pour chaque autre employé désigné sont de 38 \$;
- Droit de participer à tous les événements sociaux du club;
- Droit de participer aux événements de golf non compétitifs, y compris les ligues masculine et féminine (après avoir payé les frais appropriés), le Classique de juin, les journées membre et invité la journée de la coupe Rivermead, le Ernie Harsh, le Classique du centenaire, le tournoi à normale 3 et le Classique d'automne. Les femmes ont le droit de participer à la majorité des activités de golf du jeudi et du samedi;
Pas le droit de participer aux événements de golf compétitifs, dont les équipes intersectionnelles et interclubs, les championnats du club et certains autres événements similaires, y compris les événements féminins pour les coupes et trophées.

INITIATION AU GOLF AN 1

- Six leçons privées;
- Leçons de groupe hebdomadaires de 1,5 heure (du 1^{er} mai au 31 août);
- Privilèges de golf de jusqu'à 15 rondes après 16 heures dès le 1^{er} juillet, lorsque le participant joue avec un membre golfeur autre qu'un junior;
- A le droit d'acheter jusqu'à 10 rondes de golf à toute heure à partir du 1^{er} juillet, après avoir payé les frais d'invité en vigueur.
- Une année maximum.

INITIATION AU GOLF AN 2

- Six leçons privées;
- Leçons de groupe hebdomadaires de 1,5 heure (du 1^{er} mai au 31 août);
- Privilèges de golf de jusqu'à 20 rondes après 15 h 30 dès le 20 mai sans être accompagné par un membre golfeur;
- A le droit d'acheter jusqu'à 10 rondes de golf à toute heure après avoir payé les frais d'invité en vigueur, et ce, à partir du 1^{er} juillet);
- Une année maximum.



MEMBRES JUNIORS

Préjuniors (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1^{er} janvier)

- Réservé aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons rouges aux trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons rouges.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Fins de semaine et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Préjuniors élites (âgé de 7 à 9 ans, en date du 1^{er} janvier)

- Doit avoir un handicap établi;
- Doit avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Réservé aux enfants et petits-enfants des membres golfeurs;
- Doit être accompagné sur le parcours en tout temps par un parent ou grands-parents membre golfeur;
- Départ des jalons rouges des trous à normale 3, des indicateurs de 150 verges aux trous à normale 4 et des indicateurs de 200 verges aux trous à normale 5, à moins que le professionnel en titre approuve qu'il joue des jalons rouges.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Débutant (âgé de 10 à 18 ans en date du 1^{er} janvier)

- Débutants qui n'ont pas de handicap;
- Doit jouer avec un membre golfeur en tout temps.

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : ils ont le droit de jouer après 17 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 15 h.

Juniors (âgé de 10 à 18 ans en date du 1^{er} janvier)

- Doit avoir un handicap établi;
- Ils ont le droit de jouer avec d'autres juniors aux heures appropriées.
-

Restrictions relatives au jour ou à l'heure de jeu :

- Jours de semaine : droit de jouer avant midi et après 14 h;
- Week-ends et jours fériés : ils ont le droit de jouer après 13 h.

Juniors de la classe A (âgé de 10 à 18 ans en date du 1^{er} janvier)

- Fins de semaine : peut jouer après 11 h
- Doit avoir été approuvé par le professionnel en titre;
- Garçons : doit avoir un facteur de handicap de 8,6 ou moins;
- Filles : doit avoir un facteur de handicap de 18,4 ou moins;
- Doit avoir été classé dans les 50 meilleurs de l'ordre de mérite de l'AGQ;
- Membres d'une équipe de golf provinciale, avec une lettre de recommandation d'un directeur d'école ou d'un autre adulte occupant un poste d'autorité similaire;
- Le Rivermead doit être leur parcours d'adhésion et ils doivent jouer un rôle actif au programme pour les juniors du Rivermead.

MEMBRES SOCIAUX

- Ils ont le droit de jouer cinq rondes de golf par année comme invité d'un membre golfeur, après avoir payé les frais d'invité en vigueur;
- Ils ont le droit d'utiliser les aménagements de pratique jusqu'à cinq jours par année et seulement le jour où ils ont payé des frais d'invité.

